

Considérations en matière de sécurité pour l'éducation physique à distance

Le contenu des Considérations en matière de sécurité pour l'éducation physique à distance d'Ophea est évolutif. Sans être prescriptif, il permet aux conseils scolaires et au personnel enseignant de mieux cerner les risques et de prendre connaissance et d'appliquer des mesures de protection et des stratégies de gestion des risques associés à la COVID-19; de plus, il facilite l'apprentissage à distance sécuritaire en éducation physique. Il sera actualisé suivant l'évolution de la situation des conseils scolaires et des écoles, et au fur et à mesure que les politiques et les recommandations seront mises à jour. (Cette information tient compte du contexte de l'Ontario en date de Septembre 2020).

Cette section se veut un complément aux Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation (NSOAPE) et fournit des mesures de sécurité renforcées spécifiques à la COVID-19 pour l'éducation physique à distance. Pour un plan de réouverture sécuritaire qui inclut l'éducation physique de qualité pendant l'apprentissage à distance, les conseils scolaires et les écoles sont invités à passer en revue :

- les politiques et procédures de sécurité du conseil scolaire concernant la COVID-19 pour l'éducation physique, la sécurité en ligne et la confidentialité;
- les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation (NSOAPE) pour connaître les exigences minimales de sécurité en éducation physique;
- les **Considérations concernant la COVID-19 et l'éducation physique** pour des mesures de sécurité renforcées spécifiques à la COVID-19;
- cette section de Considérations de sécurité pour l'apprentissage à distance en éducation physique.

Les informations fournies sont fondées sur le contexte actuel en Ontario et sont conformes aux directives du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé de l'Ontario, aux exigences des NSOAPE d'Ophea, aux **Directives relatives à la COVID-19 à l'intention des écoles de la maternelle à la 12e année** du gouvernement du Canada, et aux messages clés de l'étude d'EPS Canada, **La pandémie de COVID-19 : retour à l'école - Lignes directrices pour l'EPS au Canada**.

L'apprentissage à distance permet aux élèves de poursuivre leur apprentissage en éducation physique et santé et favorise leur capacité à satisfaire aux attentes du programme-cadre. Il est important d'adapter les pratiques sécuritaires utilisées à l'école en éducation physique et santé au milieu d'apprentissage à distance de l'élève et de tenir compte des risques additionnels.

Cette section comprend :

- **Milieus d'apprentissage sécuritaires pour l'éducation physique à distance**
- **Planification de programmes sécuritaires d'éducation physique à distance**
- **Mise en oeuvre de programmes sécuritaires d'éducation physique à distance**
- **Modèle de vérification préparatoire pour l'activité** et **Modèle de réflexion de fin d'activité**

Si vous avez des questions ou avez besoin de plus amples renseignements sur les Considérations de sécurité pour l'apprentissage à distance en éducation physique d'Ophea, veuillez **contacter Ophea**.